



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Avis au public

Diekirch, le 29 mars 2024

Il est porté à la connaissance du public que le comité du SIDE C siègera en séance publique en date du 15 avril 2024 à 18h00 au bâtiment administratif du SIDE C au Fridhaff avec l'ordre du jour suivant :

1. Affaires de personnel (huis clos)*
 - 1.1. Nomination d'un secrétaire ff en cas de vacance de poste du secrétaire

Séance publique

2. Approbation de l'ordre du jour
3. Signature des procès-verbaux de l'assemblée du Comité du 8 janvier 2024 (**Annexe 1**)
4. Discussion et approbation des projets de règlements types pour les communes membres du SIDE C :
 - 4.1. Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDE C (**Annexe 2**)
 - 4.2. Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDE C (**Annexe 3**)
 - 4.3. Conditions d'acceptation et tarifs applicable aux installations du SIDE C (**Annexe 4**)
 - 4.4. Avis de l'Administration de l'Environnement (**Annexe 5**)
 - 4.5. Avis de la Direction de la Santé (**Annexe 6**)
5. Informations relatives aux marchés publics et conventions :
 - 5.1. Etude «Wissenschaftliches Gutachten - Evaluierung und Technologiebewertung der mechanisch-biologischen Behandlung von Restabfällen am Beispiel der MBA des interkommunalen Syndikats SIDE C»
 - 5.2. Attribution d'un marché «Fourniture et livraison de poubelles deux roues»
 - 5.3. Attribution d'un marché « Broyage déchets verts »
 - 5.4. Attribution d'un marché « Transport des déchets »
 - 5.5. Prolongation de la convention avec SERVVERT relatif à la gestion des aires de collectes régionales
 - 5.6. Modification ponctuelle de la convention collective pour salarié à tâches manuelles du SIDE C
6. Résultat des élections sociales
7. Finance: Mise en enchère interne de différents objets devenus obsolètes
8. Divers



9. Affaires de personnel (huis clos)*

9.1. Suite à donner à la vacance de poste « receveur B1 »

9.2. Suite à donner à la vacance de poste « receveur A2 »

9.3. Occupation du poste du receveur par un fonctionnaire communal B1

9.4. Création d'un poste «salarié à tâches intellectuelles» à durée indéterminée
(Annexe 7)

9.5. Admission de la démission volontaire du secrétaire

9.6. Suite à donner à l'appel à candidature « secrétaire »

9.7. Occupation du poste du secrétaire par un fonctionnaire communal B1

Pour le SIDEC

Christiane Eicher-Karier
Présidente